

DROIT D'ACCÈS À L'INFORMATION

BILAN¹ DES ACTIONS RÉALISÉES Mars 2023 – Mars 2024

¹ : Ce bilan est établi à titre indicatif. Les données y figurant sont à considérer à titre d'information.

Préambule

En application de la réglementation en vigueur régissant le droit de l'accès à l'information, l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT) publie son 4^{ème} bilan annuel couvrant la période allant du mois de mars 2023 à mars 2024².

1. TRAITEMENT DES DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION

L'ANRT a reçu et traité, au cours de la période précitée, par le biais la plateforme Chafafiya ou directement, six (6) demandes d'accès à l'information. Elles sont récapitulées dans le tableau suivant :

Période de la Demande	Objet de la demande	Délai de réponse de l'ANRT
03 mai 2023	Demande d'information concernant la compréhension des dispositions réglementaires les réglementations régissant le secteur des télécommunications et ce dans le cadre d'un projet pour la WRO (World Robot Olympiad - Olympiade de robotique)	9 jours
13 février 2024	Demande d'information concernant la réglementation régissant les caméras de surveillance et leur importation	9 jours
16 novembre 2023	Demande d'information concernant le dispositif réglementaire régissant le secteur des télécommunications, notamment les relations avec les opérateurs de télécommunications	11 jours
17 avril 2023	Demande d'information concernant la publication des noms de domaines «.ma» en Open Data ³	18 jours
29 mai 2023	Demande d'information relative au déploiement au Maroc par les opérateurs télécoms, des réseaux utilisant le protocole LTE-M privé ou public	15 jours
11 janvier 2024	Demande d'information concernant la mise à disposition de la liste des numéros de téléphone enregistrés au nom du requérant	1 jour

2. PUBLICATION PROACTIVE DES DONNÉES

L'ANRT continue à mettre régulièrement, sur son site web, plusieurs informations et données.

Une rubrique Open Data, présentant les données sous leurs formats «en version brute» (Excel), est également disponible au niveau du site web de l'ANRT.

Pour rappel, les informations disponibles au niveau de la rubrique Open Data

² : Les précédents bilans sont disponibles au niveau du site web de l'ANRT (www.anrt.ma).

³ : L'ANRT a également répondu à une sollicitation de la CNDP et ce en application de l'article 19 de la Loi n° 31-13.

